

Boulogne-Billancourt, le 15 juillet 2021

### Remboursement partiel du RCF le 30 septembre 2021 à hauteur de six millions d'euros, dont trois millions d'euros en espèces et trois millions d'euros en actions nouvelles à émettre

- ✓ Remboursement de la ligne de RCF à hauteur de 6 millions d'euros (sur un total de 50 millions d'euros) au 30 septembre 2021, dont :
  - 3 millions en espèces ;
  - 3 millions en actions qui seront émises par le biais d'une augmentation de capital réservée.
- ✓ Emission des actions à un prix unitaire égal au prix moyen pondéré par le volume sur la période comprise entre le 12 août 2021 et le 22 septembre 2021 inclus.

Conformément aux termes d'un contrat de prêt intitulé « *Super Senior Facility Agreement* » conclu le 29 mars 2019, tel que modifié les 12 juillet 2019, 6 octobre 2020 et 17 décembre 2020 (le « **RCF** »), Solocal Group (la « **Société** ») a informé les titulaires de créances au titre du RCF que l'amortissement partiel devant être effectué le 30 septembre 2021 au titre du RCF sera d'un montant de six millions d'euros (EUR 6.000.000).

Après consultation des créanciers titulaires de créances au titre du RCF, ce remboursement sera effectué le 30 septembre 2021, à la fois en espèces, à hauteur de trois millions d'euros (EUR 3.000.000) et par émission d'actions au profit des créanciers titulaires de créances au titre du RCF ayant accepté ce remboursement partiel en actions (et leurs affiliés, cessionnaires ou ayant-droits) (les « **Créanciers** »), à hauteur de trois millions d'euros (EUR 3.000.000).

Pour rappel, et comme cela avait été annoncé par communiqué le 3 juillet 2020, dans le cadre de la restructuration financière de la Société intervenue au cours de l'année 2020, les créanciers au titre du RCF ont accepté de convertir le crédit renouvelable préexistant en un prêt à terme amortissable. Aux dates d'échéance du 30 septembre 2021 et du 30 septembre 2022, la Société est libre de déterminer, sous réserve des termes du RCF, le montant des amortissements concernés et leur mode de règlement, soit en espèces, soit par voie de compensation avec le prix de souscription à une augmentation de capital de la Société, et ce, dans l'objectif de réduire la dette financière et améliorer les fonds propres de la Société.

Il est également rappelé que l'assemblée générale du 3 juin 2021, aux termes de sa 22<sup>ème</sup> résolution, a autorisé le Conseil d'administration de la Société à procéder à la période qu'il appréciera et dans les limites prévues par l'assemblée générale, à une augmentation de capital réservée au profit des Créanciers d'un montant nominal total maximal de vingt millions d'euros (EUR 20.000.000) par la création et l'émission d'actions ordinaires nouvelles d'un (1) euro de valeur nominale chacune, à souscrire et libérer intégralement par compensation de créances avec des créances certaines, liquides et exigibles sur la Société (l'« **Augmentation de Capital Réserve** »). Les actions ordinaires nouvelles devront être émises à un prix unitaire égal au prix moyen pondéré par le volume appliqué aux 30 jours de négociation consécutifs précédant immédiatement le 5<sup>ème</sup> jour de négociation précédant la date d'émission, soit entre le **12 août 2021 et le 22 septembre 2021 inclus** pour le remboursement au 30 septembre 2021.

La Société communiquera au marché les conditions définitives de réalisation de l'Augmentation de Capital Réserve au 30 septembre 2021 et son impact en matière de dilution. Après ce remboursement partiel de six millions d'euros (6 000 000 euros) au 30 septembre 2021, le montant en principal restant dû au titre du RCF s'élèvera à quarante-quatre millions d'euros (44 000 000 euros).

**FR - Solocal - [www.solocal.com](http://www.solocal.com)**

Solocal est le partenaire digital à la fois de toutes les entreprises locales en France, que ce soit des ETI, TPE, PME, mais aussi des grandes enseignes à réseaux ou des territoires. Notre mission : dynamiser la vie locale. Nous travaillons chaque jour à révéler le potentiel de toutes les entreprises en les connectant à leurs clients grâce à des services digitaux innovants.

Nous conseillons 314 000 entreprises clientes présentes partout en France et les accompagnons pour booster leur activité grâce à nos services digitaux (Présence relationnelle avec nos offres Connect, Site Internet et sites de e-commerces, Publicité digitale) ou encore notre app Solocal Manager pour piloter en toute autonomie sa visibilité sur Internet. Nous sommes également aux côtés des utilisateurs pour leur faire vivre la meilleure expérience digitale avec PagesJaunes et Ooreka, et nos partenaires Gafam\*. Nous mettons ainsi à la disposition des professionnels et du grand public des services à très fortes audiences sur nos propres médias (21M VU pour PagesJaunes), notre data géolocalisée, nos plateformes technologiques évolutives, notre couverture commerciale unique en France, nos partenariats privilégiés avec les acteurs du numérique et nos talents en matière de data, de développement et de marketing digital. Solocal est par ailleurs labellisé Digital Ad Trust. Pour tout savoir sur Solocal (Euronext Paris « LOCAL ») : restons en contact @solocal

\* GAFAM : Google, Microsoft/Bing Facebook, Apple, Amazon.

#### Contacts presse

Charlotte Millet +33 (0)1 46 23 30 00  
charlotte.millet@solocal.com

Edwige Druon +33 (0)1 46 23 37 56  
edruon@solocal.com

#### Contacts investisseurs

Julie Gualino-Daly  
+33 (0)1 46 23 42 12  
jgualino@solocal.com

Colin Verbrugghe  
+33 (0)1 46 23 40 13  
cverbrugghe@solocal.com

Xavier Le Tulzo  
+33(0)1 46 23 39 76  
xletulzo@solocal.com

#### Nous suivre



[solocal.com](http://solocal.com)